

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 17 novembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 novembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 17 novembre 2022 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Cédric BESCHET, Anthony BESCHET, Delphine GUENIN (à partir de 20h15), Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Pascal LANQUETIN à Pierre NICOD,
Benoît MASSART à Arnaud SAILLARD,

EXCUSES :

Jacques TISSOT

Secrétaire de séance : Catherine VUILLAUME

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : passage de M14 à M57 au 1^{er} janvier 2023 – Budget Lotissement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 26 septembre 2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) Approbation du procès-verbal du conseil du 20 octobre 2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Il est précisé la raison de l'arrivée tardive de Madame Audrey BAILLY BECHET et Monsieur Bernard VIONNET, à savoir la participation à des réunions extérieures pour le compte de la commune.

III) Comptes rendus des diverses commissions

Bâtiments

Ecole

L'entreprise Passion Métal va terminer le chantier des barrières de la cour d'école en installant un soubassement.

La peinture a été réalisée pendant les 15 jours des vacances scolaires. Il restera le hall du bas qui devrait être repeint la première semaine des vacances de Noël.

Poste ouest

Suite aux soucis d'évacuation qu'il y a eu au niveau des sanitaires, une remise en état a été réalisée par l'entreprise TP PLAISE.

Un devis est en attente pour une réfection complète du branchement jusqu'au collecteur.

Projet création salle de classe

Une rencontre avec le cabinet d'architecture Paillard a eu lieu en mairie le 7 novembre dernier pour définir les modalités de réalisation de la salle de classe au niveau R+ 1 en lieu et place du logement existant. Pour information, le logement a été libéré au 12 novembre dernier.

Deux propositions sont faites : l'une portant sur la conservation de l'escalier existant, l'autre concernant la création d'une nouvelle cage d'escalier.

La contrainte étant que les travaux devront s'effectuer pendant les vacances scolaires. Les deux propositions présentent des coûts différents : environ 80 000 € TTC pour la première et 140 000 € TTC pour la seconde. Une option est chiffrée à 11 000 € TTC concernant l'aménagement d'une rampe d'accès PMR.

Le cabinet présente une facture s'élevant à 4 560 € TTC correspondant aux frais liés à l'étude de faisabilité.

Le projet avec la proposition retenue sera présenté au conseil municipal de décembre.

Atelier communal

Un devis de 1665.17 € HT est validé à la scierie Regnaud pour l'achat de diverses fournitures servant à l'aménagement de l'atelier communal et à la construction de la crèche par l'association veca.

Bâtiments bain douche

Une problématique est soulevée concernant l'accumulation d'ordures ménagères et d'objets encombrants aux abords de l'immeuble.

Commission Voirie Sécurité :

La maquette Signaux Girod est validée et sa mise en application se fera au printemps 2023.

Au niveau de l'éclairage public, bien qu'il soit difficile d'obtenir des réglages précis, les horaires d'extinction ont été actés de 23 h à 4h30.

Commission Bois :

Monsieur Cédric BESCHET fait un point sur la vente des chablis dans les communaux ainsi que dans la forêt : 570 m3 de grumes et 225 stères de triturations pour un montant de 35 522,52 € TTC.

Les frais d'exploitation s'élèvent à 16 562,01 € TTC

L'exploitation des chablis en forêt soumise est en cours.

Une soumission a été lancée à l'ensemble des habitants pour un lot de 6 stères de bois de chauffage. La date limite de remise des offres était pour le 12 novembre à 12h. Sept offres ont été reçues, dont celle de Monsieur PERRIN Jean qui a été retenue, pour un montant de 237,60 € TTC.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité cette vente et autorise Monsieur le Maire à poursuivre toute formalité administrative et financière nécessaire à celle-ci.

Commission Animations :

La distribution du Noël des anciens aura lieu à partir du 17 décembre, 41 paniers seront distribués.

Commission Communication :

Le devis de « Imprimez Moins Cher » concernant l'impression numérique du prochain bulletin municipal a été validé pour un montant d'environ 1000 € (sous réserve de l'augmentation des matières premières). 370 exemplaires seront imprimés.

Le devis d'EMISIR a été validé pour un montant de 23 € HT / page.

Commission scolaire :

Monsieur Bernard VIONNET fait part au conseil municipal de l'état d'avancement de la nouvelle sectorisation des collèges prévue à la rentrée 2023.

En effet, une réunion publique s'est tenue le mardi 15 novembre au lycée Lucie Aubrac à Doubs, réunissant élus et parents d'élèves.

Il semblerait que les élèves de la commune soient redirigés vers le collège de Frasné.

La décision et la validation définitive sera connue au 15 janvier prochain. Des dérogations pourront être accordées selon certains cas.

IV) Délibération sur la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, le rapport de la CLECT a été transmis à la commune pour délibération au conseil municipal.

Il rappelle que :

- par délibération n°2011-12-101.1 du 20 décembre 2011, le Conseil Communautaire a instauré le régime de la Fiscalité professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2012
- par délibération n°2020-09-86 du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a composé la CLECT
- la CLECT s'est prononcée le 6 septembre 2022 sur le transfert des charges nettes en 2021 afin de permettre le calcul des attributions de compensation (AC)

Considérant que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population

Considérant que le rapport, qui a été notifié à chaque commune membre de la CFD, doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal,

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT réunie le 6 septembre 2022 et charge Monsieur le Maire à transmettre un exemplaire de la délibération prise à Monsieur le Président de la CFD.

V) Tarifs et règlement salle des fêtes :

Arnaud Saillard présente le compte rendu de la commission spéciale « salle des fêtes » qui s'est réunie le 2 novembre et qui avait pour objectif de faire le point sur les modalités de location de la salle.

Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2023, de redéfinir les tarifs pour un week end, à savoir :

- 300 € pour les résidents de la commune
- 530 € pour les non-résidents

Ces tarifs prennent en compte les charges d'électricité, de gaz ainsi que les ordures ménagères.

Une option de location avec le vidéoprojecteur est proposée pour 50 € supplémentaire.

Il est à noter que ces tarifs subiront une augmentation de 2 % par année.

Il sera demandé à l'utilisateur, un chèque de caution de 1000 € pour la salle, 150 € pour le ménage et 500 € pour le vidéoprojecteur.

Le tarif de location courte est maintenu à 50 € (enterrement).

Il est proposé de retenir un week end gratuit pour les associations suivantes : Anciens combattants, vendredi anim, club de l'amitié, amical pompiers, FC Lac Remoray Vaux, association communale de chasse agréée, ADEHJ, spectacle intercommunal, paroisse et associations caritatives de Vaux et Chantegrue.

Le tarif résidents sera appliqué pour les autres associations du village.

Toute location de la salle par des professionnels, associations hors village ou autre, devra faire l'objet d'une demande en mairie 2 mois avant la manifestation pour être soumis au conseil municipal pour validation. Il est précisé que toute autre demande de location sera étudiée au cas par cas.

Il est question également de proposer l'achat d'un micro-ondes, d'un tirebouchon fixe, d'un cendrier extérieur, d'une cafetière et d'une bouilloire, ce qui a été retenu par le conseil municipal. Il est proposé d'intégrer un calendrier de disponibilité sur le site internet.

A l'unanimité, le conseil valide l'ensemble de ces propositions.

VI) Remboursement de caution :

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame BRUTILLOT ont quitté leur logement au 12 novembre et, qu'après avoir fait l'état des lieux, propose que leur soit restituée leur caution.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce remboursement.

VII) Passage M14 à M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'ajouter à la délibération prise au conseil précédent que cette mesure s'applique également au budget Lotissement.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette délibération

VIII) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec FC Lac Remoray vaux. Ce club compte 250 licenciés et 2 stades, ce qui révèle des problèmes d'infrastructures.

La vente de vignettes de ski est au nombre de 44, dont 37 bénéficiant de la réduction communale.

L'équipe enseignante fait part à la commune d'un projet de création d'un mur d'expression qui pourrait concerner le mur des sanitaires, le projet est en réflexion.

Fin de la séance : 23 h

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 15 décembre 2022

Le Maire,
Bernard Beschet



La secrétaire de séance
Catherine Vuillaume